

La charte constitue le fondement des activités de la Fondation Praz-Soleil et de ses institutions. La Fondation Praz-Soleil donne les moyens à ses établissements de créer un lieu de vie harmonieux qui permet le bien-être des personnes accueillies ou qui y travaillent.

Mission

La Fondation Praz-Soleil accueille sur la base d'une éthique chrétienne des personnes en difficultés bio-psycho-sociales et/ou atteintes momentanément dans leur autonomie.

Vision et engagement

Les établissements de la Fondation Praz-Soleil sont intégrés à la vie régionale. Les relations avec les autorités communales et cantonales sont soigneusement entretenues ; ils participent activement au développement du système sanitaire et respectent les lois en vigueur. Ils s'engagent à :

Entretenir des relations privilégiées avec toutes ses parties prenantes, qu'elles soient fournisseurs, autorités politiques, partenaires ainsi qu'avec l'Association des Amis de Praz-Soleil.

Inciter chacune et chacun, par une approche interdisciplinaire, à être l'acteur de sa vie, à en retrouver le sens, à utiliser ses propres compétences, à assumer ses responsabilités et à définir son lien au monde.

Favoriser l'étude et le développement de projets, afin d'être à l'avant-garde dans le domaine de la prise en charge de personnes atteintes dans leur santé.

Maintenir un climat de confiance au sein du personnel ; respecter les obligations qui découlent des lois, des statuts, des engagements et des contrats ; encourager la participation de chacune et chacun à la vie de l'institution, mettre en valeur leurs ressources et compétences et les soutenir dans le devoir de se perfectionner et de développer leurs propres connaissances.

Valeurs

Les valeurs institutionnelles choisies par la Fondation Praz-Soleil sont celles de **l'amour du prochain** et de la **spiritualité chrétienne**. Elles impliquent mutuellement l'accueil, l'intégrité, le respect de l'autre, de sa différence et de ses croyances. Le principe de l'espoir en une vie accomplie, soutenu par un accompagnement spirituel, sous-tend ces valeurs, et est porté par le concept d'accompagnement de chaque établissement.

Objectifs

La Fondation Praz-Soleil garantit, à l'égard des personnes accueillies, un droit au respect de leur dignité. Elles sont considérées comme des personnes uniques à part entière quel que soit leur âge, leur condition, leur culture ou leurs difficultés. Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour offrir des moyens permettant un accueil et des soins de qualité, personnalisés et adaptés, respectant les normes officielles en vigueur. Elle s'engage à protéger toute personne confrontée à des difficultés de santé contre toute atteinte à son intégrité physique, psychique, morale ou spirituelle, tout en respectant ses convictions. Elle offre aux personnes confrontées à la souffrance des soins adéquats, des activités et des services diversifiés, répondant à leurs besoins, grâce à un suivi thérapeutique par une équipe pluridisciplinaire qualifiée. L'accompagnement spirituel est mis à disposition des personnes accueillies par un service d'aumônerie.